

# SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ – 2022-2029

Version 1.0 : 9 juin 2021

La RITMRG est mandatée par les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé pour la rédaction d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint, menant à l'atteinte des objectifs nationaux, et couvrant l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel (ICI), de la rénovation, construction et démolition (CRD)). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans. Toutefois, une prolongation de 2 ans ayant été émise par le MELCC, le nouveau PGMR conjoint des deux MRC couvrira la période de 2022 à 2029.

Le conseil d'administration de la RITMRG, a donc adopté, le 3 mars 2021 une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision du PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Ce dernier permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Malgré les millions investis depuis les vingt dernières années, nous enfouissons encore environ 50 % de ce que nous générons en matières résiduelles sur notre territoire. Si nous ne renversons pas la vapeur, nous perdrons cette course menant vers l'élimination du résidu ultime seulement. L'exercice proposé via le PGMR fait appel à l'engagement collectif de notre population et notre invitation à la discussion se veut visionnaire et adapté à notre région.

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application (MRC du Rocher-Percé et MRC de La Côte-de-Gaspé) de même qu'une description de la gestion actuelle des matières résiduelles;
- Une mention des municipalités locales visées par le plan, des règlements et des ententes intermunicipales (la répartition des responsabilités) relatifs à la gestion de matières résiduelles;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire par les secteurs résidentiel, ICI et CRD;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination présentes sur le territoire (site de compostage, centre de tri, lieu d'enfouissement technique et écocentres) ;
- Un énoncé des orientations, des mesures prévues ainsi que des objectifs régionaux à atteindre en matière de gestion de matières résiduelles afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- Un système de surveillance et de suivi.



## TABLEAU DES MESURES PROPOSÉES

### Orientation 1 : Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs des MRC et de la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles

*Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants, que toutes les*

No.	Actions proposées
1.1	Se doter d'un agent vert à temps plein par territoire
<b>Réduction à la source</b>	
1.2	Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement
<b>Réutilisation</b>	
1.3	Implanter le réemploi des matières dans les écocentres
1.4	Documenter le réemploi : aux écocentres et auprès des organismes
1.5	Transformer certaines matières reçues aux écocentres en produits destinés à la vente
<b>Recyclage</b>	
1.6	Évaluer les scénarios de gestion des matières organiques (excluant les boues) pour assurer leur valorisation
1.7	Implanter le mode de gestion des matières organiques retenu (excluant les boues)
1.8	Caractériser les rejets au centre de tri
1.9	Implanter la collecte à deux ou trois voies dans les espaces publics
<b>Valorisation</b>	
1.10	Caractériser les rejets des écocentres afin de cibler des débouchés
1.11	Élargir l'éventail des matières accueillies et valorisées aux écocentres
1.12	Organiser des collectes spéciales annuelles (RDD et MEI, résidus verts)
1.13	Documenter les matières recueillies aux différents points d'accueil (ICI)
1.14	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration
1.15	Implanter la solution retenue pour valoriser les boues des stations d'épuration
<b>Enfouissement</b>	
1.16	Évaluer les opportunités de mise en valeur des rejets (LET, Écocentre, Centre de tri)
1.17	Valoriser le biogaz capté issu du LET

*clientèles soient desservies.*

## **Orientation 2 : Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit innovante et économiquement viable**

*L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
2.1	Évaluer la faisabilité technico-économique de la transformation régionale de différentes matières
2.2	Implanter les solutions de transformation, de valorisation et de mise en marché régionales retenues
2.3	Pérenniser les marchés d'utilisation locaux et régionaux des produits développés par la RITMRG
2.4	Favoriser la collaboration avec les MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles
2.5	Documenter les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire
2.6	Poursuivre l'implantation du plateau d'échange avec les organismes impliqués en économie circulaire
2.7	Se doter d'une stratégie décisionnelle pour mettre en œuvre les meilleures actions en termes de réduction des GES et des impact environnementaux, sociaux et économiques de la GMR
2.8	Identifier les opportunités et faciliter l'implantation de mesures concrètes d'écologie industrielle chez les ICI

## **Orientation 3 : Assurer l'efficacité du PGMR par le leadership, l'information, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux**

*Éviter le dédoublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé.*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
3.1	Uniformiser les devis d'appel d'offres et réaliser des appels d'offres regroupés lorsqu'applicable
3.2	Assurer la présence d'articles relatifs à la GMR et ÉC dans les devis d'appels d'offres municipaux
3.3	Se doter d'une politique de consommation responsable et de bonnes pratiques GMR
3.4	Mesurer et diffuser l'atteinte des objectifs ciblés par le PGMR
3.5	Renforcer le réseau d'échange avec les décideurs en mettant en place un canal de communication privilégié pour les décideurs
3.6	Cibler les priorités avec les décideurs pour optimiser la portée de chaque actions
3.7	Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR avec les acteurs des services municipaux et tenir des rencontres
3.8	Réaliser un bilan annuel du PGMR

#### **Orientation 4 : Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour favoriser une gestion plus responsable de leurs matières**

*Optimiser la gestion des matières résiduelles chez la clientèle, assurer un meilleur tri et de meilleurs choix de gestion pour diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de mise en valeur.*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
4.1	Accompagner les ICI et CRD vers une gestion des matières résiduelles qui respecte le principe des 3RV
4.2	Développer notre réseau de proximité avec les agents de changement pour favoriser l'ISÉ sur le bon tri des matières
4.3	Réaliser des séances d'échange et d'information avec les différents groupes d'acteurs du territoire
4.4	Proposer un service de prêt d'outils destiné aux organisateurs d'événements
4.5	Bonifier et diffuser une boîte à outils pour la bonne GMR chez les ICI
4.6	Développer un plan d'accompagnement pour situation d'urgence

#### **Orientation 5 : Déployer une stratégie de communication musclé et ludique faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles**

*Pour faire connaître le PGMR, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles un sujet quotidien !*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
5.1	Se doter des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le déploiement rigoureux du plan de communication
5.2	Mettre à jour le site web de la RITMRG et assurer le lien à partir des site web de toutes le municipalités partenaires
5.3	Assurer une présence régulière, attrayante et engageante de la RITMRG sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une bonne diffusion par les partenaires
5.4	Intensifier les activités de sensibilisation auprès des jeunes
5.5	Actualiser ou créer des outils d'information personnalisés destinés grandes catégories de générateurs
5.6	Faire connaître à tous les générateurs les objectifs de la Politique Québécoise de GMR et du PGMR régional

## **Orientation 6 : Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique**

*Offrir des outils d'encouragement mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements.*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
6.1	Appliquer le règlement GMR de façon soutenue, dans une approche progressive et documentée
6.2	Documenter les constats et résultats en termes de changement de comportement de l'application d'une démarche coercitive
6.3	Promouvoir les programmes d'aide disponible pour les générateurs de matières résiduelles.
6.4	Implanter une tarification incitant à la réduction du taux de présentation des bacs et à la réduction de l'enfouissement
6.5	Instaurer un programme de reconnaissance des bonnes pratiques GMR chez les ICI

## **Orientation 7 : Vers une vision stratégique en amont de la gestion des matières résiduelles classique**

*Parce qu'il est maintenant temps de voir plus loin et de viser plus haut, on ne doit plus se contenter de gérer des matières résiduelles, mais plutôt amorcer une véritable réflexion en amont de leur génération même. Cette orientation se construira au fil des échanges entre les différents acteurs du milieu. Cette réflexion a déjà débuté par le dépôt d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
7.1	Revendication et interventions auprès des gouvernement pour forcer la mise en place d'une vision plus intelligente de la consommation des ressources
7.2	Déposer un projet à la FCM : Laboratoire d'accélération d'économie circulaire à l'échelle du territoire gaspésien
7...	<i>En construction...</i>